



## La lettre des pêcheurs du lac du Der-Chantecoq

**N° 12/2019**

LETTRE D'INFORMATION DE [www.pecheauder.com](http://www.pecheauder.com), site internet officiel de L'UFAPMA  
-Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique -  
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 -

**Maison des pêcheurs**

Tél : 03 26 72 63 43 [pecheauder@wanadoo.fr](mailto:pecheauder@wanadoo.fr) [www.pecheauder.com](http://www.pecheauder.com)

### **Amis(es) pêcheurs, bonjour !**

2019 s'est révélée comme une année forte pour la pêche au Lac du Der avec de beaux et de nombreux poissons pêchés. La météo relativement clémente, toute l'année, a également favorisé la pratique de notre loisir. Les nouvelles mesures concernant la pratique de la pêche au lac sont maintenant mieux comprises et prouvent leurs intérêts.

### **AUTORISATIONS DE PECHE ANNEE 2020**

Les tarifs des autorisations pour 2020 resteront inchangés et cela fera 6 ans consécutifs de stabilité de nos tarifs, puisque la dernière hausse est intervenue en 2015. Vous pourrez acquérir votre autorisation soit sur notre site internet à partir du 15/12/2019, soit à la maison des pêcheurs aux jours et heures d'ouverture à vérifier préalablement.

### **BAGUE A CARNASSIERS**

Depuis Janvier 2019, nous avons mis en place les bagues à carnassiers pour instaurer la notion de prélèvement raisonné, tant journalier qu'annuel, pour les brochets et sandres. Globalement, la mesure a été bien acceptée et correctement appliquée par une majorité de pêcheurs. Cependant quelques oublis... ou tentatives de tricherie ont été constatés par la garderie ou signalés par d'autres pêcheurs. Pour la première année, une certaine tolérance a été appliquée pour méconnaissance du nouveau règlement, ou oubli involontaire, considérant la possible bonne foi des contrevenants. Notez bien qu'il n'en sera pas de même en 2020, toutes les infractions qui seront constatées par la garderie de l'UFAPMA ou par les autres agents chargés de faire respecter l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans le lac du Der, seront sanctionnées.

Pour éviter tout malentendu, nous vous rappelons que chaque brochet ou sandre maillé, conservé, pendant les périodes autorisées, doit être correctement bagué, avec une bague numérotée attribuée au pêcheur correspondant aux numéros reportés sur son autorisation de pêche. La bague doit être verrouillée aussitôt la capture et non pas en arrivant à la mise à l'eau ! Les bagues 2019 de couleur rouge ne pourront plus être utilisées en 2020. Pour avoir une évaluation des poissons réellement prélevés, nous vous demandons de ramener vos bagues 2019 non-utilisées, à la Maison des Pêcheurs, en venant chercher vos bagues 2020.

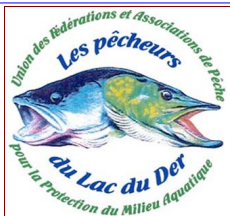
### **MODIFICATIONS DU REGLEMENT EN 2020.**

Le conseil d'administration a décidé **d'interdire toute l'année la pêche en barque dans les 3 ports de Giffaumont, Nuisement et Nemours à compter de 2020.**

### **VIDANGES DU LAC AUTOMNE 2019 ET AUTOMNE 2020**

L'EPTB Seine Grands Lacs nous a informé officiellement début Octobre 2019 qu'une vidange jusqu' à la cote 128 était nécessaire pour effectuer un diagnostic des travaux à réaliser au niveau de la restitution principale à l'automne 2020. Cette baisse importante allait entrainer la fermeture de la pêche à compter du 11/11/2019. La cote minimum devait être atteinte le 19/11 et remonter quelques jours plus tard grâce à une vidange partielle des bassins Sud et Nord. La cote 129 devait à nouveau être atteinte dernière semaine de Novembre 2019. Bien entendu, nous avons immédiatement pris conscience que cette cote du lac, jamais atteinte depuis 2003, risquait de causer des problèmes de mortalité aux poissons du port de Giffaumont. Nous avons demandé le 7/10 un arrêté nous autorisant éventuellement à faire une pêche de sauvetage dans le port. L'EPTB Seine Grands Lacs a fourni, début novembre, 3 aérateurs au Syndicat du der pour oxygéner les poissons restant piégé dans le port jusqu'à la remontée du niveau. Le 19/11, le niveau d'eau du port a nécessité le retrait des 3 aérateurs qui posaient sur la vase. A cette date, aucune mortalité n'était encore constatée et personne ne savait combien de poissons il restait dans le port. Malgré l'arrêt de la vidange du lac, le niveau du port a continué à baisser du fait de la gravité et des tonnes de poissons se sont retrouvées en détresse en fin de semaine. Compte-tenu du peu d'eau restant, de l'envasement du port et des pontons et catways, une pêche de sauvetage avec des filets n'était plus possible. Spontanément, des pêcheurs du lac se sont mobilisés dès le dimanche 24/11 à l'aide de bacs et d'épuisettes pour tenter de sauver les poissons agonisant et les remettre dans le bassin Sud. L'UFAPMA a aussi lancé un appel auprès des pêcheurs adhérents, des gardes, des membres du Conseil d'Administration et du personnel du syndicat pour poursuivre les opérations de sauvetage et d'évacuation des poissons morts le lundi 25, mardi 26 et vendredi 29/11. Environ 5 T de poissons ont pu être sauvés et un peu plus de 5 T ont été évacuées vers l'équarrissage. Des centaines d'aigrettes et des milliers de mouettes ont également éliminé les poissons morts de petite taille pendant tout le mois de Novembre. Même si cette mortalité fortement médiatisée par les journaux, télévisions et réseaux sociaux, est regrettable à tous points de vue, il faut avoir conscience qu'elle reste minime par rapport aux dégâts considérables que font les cormorans et autres oiseaux piscivores chaque hiver. Là, cela peut atteindre 5 T de poissons par jour et cela dure 4 à 5 mois, mais personne ne voit les images... De notre côté, on s'efforce de trouver des solutions pour créer des abris pour les poissons pendant la période hivernale, voir dossier cages refuges ci-dessous.

Maintenant, la cote du lac a remonté, il n'y a pas eu de nouvelle mortalité dans le port, et notre souci est de trouver une solution pour éviter une nouvelle catastrophe lors des travaux de l'automne 2020. A la demande de l'UFAPMA, une réunion de concertation en présence de Madame la Sous-Préfète et de toutes les instances concernées, a été organisée le 6 Décembre 2019, à la maison des pêcheurs. Différentes propositions ont été présentées et elles devront faire l'objet d'études techniques et demandes d'autorisations administratives avant d'être mises en œuvre en Octobre 2020. L'UFAPMA remercie à nouveau toutes les personnes qui sont venues participer à ces pêches de sauvetage qui se sont déroulées dans des conditions difficiles.



## La lettre des pêcheurs du lac du Der-Chantecoq

**N° 12/2019**

LETTRE D'INFORMATION DE [www.pecheauder.com](http://www.pecheauder.com), site internet officiel de L'UFAPPMA  
-Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique -  
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901 -

Maison des pêcheurs

Tél : 03 26 72 63 43 [pecheauder@wanadoo.fr](mailto:pecheauder@wanadoo.fr) [www.pecheauder.com](http://www.pecheauder.com)

### CAGES REFUGES A POISSONS :

Afin de protéger les poissons, notamment les jeunes carnassiers, de la prédation des cormorans, nous avons poursuivi la mise en place des cages refuges en 2019. Vous trouverez dans le chapitre « dernières infos » de notre site internet, un [dossier complet sur les implantations de 100 cages refuges](#) réalisées cet automne.

Nous remercions les bénévoles pour le travail effectué et à Seine Grands Lacs pour son aide financière.



### RESPECT ET MANIPULATION DES POISSONS

De plus en plus de pêcheurs pratiquent la remise à l'eau des poissons après capture, ce qui est une bonne chose, mais cela doit rester à l'initiative de chacun. Encore faut-il que le poisson soit correctement manipulé pour lui assurer le maximum de chances de survie. Vous trouverez dans le chapitre « dernières infos » de notre site internet, un dossier complet sur les bonnes pratiques à adopter.

[Dossier en cliquant ici sur la manipulation des poissons](#)



### QUELQUES DATES A RETENIR :

- Fermeture carnassiers le dimanche 26 janvier 2020
- Ouverture du brochet le samedi 18 avril 2020, Ouverture sandre le lundi 1<sup>er</sup> Juin 2020
- Concours float-tube le dimanche 20 septembre 2020 au Bassin Sud
- Concours pêche au coup le dimanche 18 octobre 2020 dans le port de Giffaumont.

### SECRETARIAT MAISON DES PECHEURS :

Le bureau de la Maison des Pêcheurs sera fermé du 23 Décembre au 10 Janvier 2020 inclus.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos précautions, notamment en ce qui concerne l'achat de votre autorisation de pêche 2020. Si vous souhaitez valider votre autorisation 2020 durant cette période, nous vous invitons à la faire par le biais du site internet. Les bagues seront à retirer à la Maison des Pêcheurs dès le 13 janvier.

*Toute l'équipe de la Maison des Pêcheurs vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.*

Les autorisations de pêche du Lac du Der sont disponibles en ligne [www.pecheauder.com](http://www.pecheauder.com) ou à la Maison des Pêcheurs du lundi au samedi de 9h à 13h. **Pour tout renseignement, n'hésitez pas à téléphonez à la Maison des Pêcheurs 03 26 72 63 43**

**BONNE SAISON 2020 A TOUS, PROFITEZ DU CADRE EXCEPTIONNEL DU LAC DU DER POUR REALISER DE BELLES PECHES ... ET POURQUOI PAS REALISER VOTRE REVE DE PRENDRE UN SUPERBE POISSON TROPHÉE !**

**Pensez à nous envoyer les photos de vos prises. Elles sont diffusées sur le site et primées!!**

